



Genève, le 10 juin 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
et des Services industriels de Genève (SIG)

GEothermie 2020

Mieux connaître le sous-sol genevois pour en exploiter les richesses

Le développement de la géothermie constitue une priorité de la politique énergétique cantonale. Les conditions géologiques du bassin genevois présentent en effet des potentiels très prometteurs. Afin de valoriser cette formidable ressource, il est cependant indispensable d'acquérir une meilleure connaissance de notre sous-sol. Tel est l'enjeu central du programme GEothermie 2020, présenté aujourd'hui par MM les conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat, M. le président de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC Syndicat mixte) Robert Borrel et M. le directeur général des Services industriels de Genève (SIG) Christian Brunier.

Qu'est-ce-que la géothermie

La géothermie, ou chaleur de la Terre, représente un immense potentiel énergétique. Au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans la croûte terrestre la température augmente, c'est ce que l'on appelle le gradient géothermique. Celui-ci est en moyenne de 30°C par kilomètre, ce qui signifie que la roche peut atteindre une température de plus de 100°C à 3000 mètres de profondeur.

Une opportunité à saisir

La géologie du bassin genevois est a priori très favorable à la géothermie, que ce soit à moyenne ou à grande profondeur. On estime ainsi que ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par cette technologie. La part de production électrique, qui reste à confirmer, pourrait également être significative. "Le développement de la géothermie constitue de ce fait un outil essentiel pour nous affranchir des énergies fossiles et atteindre les objectifs fixés par la Conception générale de l'énergie" a rappelé M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Garantir les chances de succès

Le principal frein au développement de la géothermie est constitué par une méconnaissance de notre sous-sol, et non par des aspects techniques. C'est pourquoi, afin de maximiser les chances de succès des projets à venir, il est indispensable d'affiner nos connaissances géologiques. Pour ce faire, le programme GEothermie 2020 se déroulera en plusieurs phases successives et complémentaires. La première étape, de 2014 à 2017, consiste en une phase de prospection. Dans un deuxième temps, dès 2018, des forages d'exploration seront creusés. Enfin, dès 2020, pourra débuter une phase d'exploitation.

Une ressource à partager

La ressource géothermique ne connaissant pas de frontière, sa gestion doit être coordonnée au sein du Grand Genève. C'est pourquoi la commission environnement du Comité régional franco-genevois (CRFG) a récemment décidé la création d'une Communauté transfrontalière de l'énergie. "Cette

démarche vise à dynamiser le développement des énergies renouvelables, dont notamment la géothermie, qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la région" a tenu à préciser M. Robert Borrel, président de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC Syndicat mixte).

Pilotage et mise en œuvre

Si le pilotage du programme GEothermie 2020 appartient à l'Etat, la mise en œuvre de la prospection a été confiée aux Services industriels de Genève (SIG). Cette répartition des tâches a fait l'objet d'une convention signée le 11 février 2014 par les deux parties. M. Christian Brunier, directeur général des Services industriels de Genève, a annoncé que "les SIG financeront la prospection des ressources du sous-sol genevois à concurrence de 20 millions de francs." Ce travail de terrain débutera la deuxième quinzaine d'août le long de la route de Chancy. Aucun forage ne sera effectué durant cette phase puisque seules des ondes sonores seront utilisées pour prospector le sous-sol jusqu'à 1500 m de profondeur.

Vers une nouvelle loi sur les richesses du sous-sol

Parallèlement à ce programme, un important travail de révision de l'actuelle loi sur les mines (L 3 05, LMines) a été engagé. Cette révision vise à mieux réglementer l'utilisation des diverses ressources (géothermie, hydrocarbures, minerais, etc.). Comme l'a souligné M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), "il s'agit pour Genève de se doter d'une véritable loi sur les richesses du sous-sol, qui formalisera notamment l'interdiction d'exploitation des gaz de schistes décidée par le Conseil d'Etat."

Des risques maîtrisés

Chaque année en Suisse, il se produit sans aucune conséquence majeure en moyenne 7 séismes naturels de magnitude supérieure à 3. Cette magnitude correspond à celle des séismes survenus à Bâle et St-Gall. Ainsi, s'il est exact que tous travaux de forage peuvent être la cause de sismicité induite, l'impact de ces incidents demeure modéré.

Des installations qui fonctionnent

Que ce soit à moyenne ou à grande profondeur, divers pays recourent déjà largement à l'exploitation de la ressource géothermique. A titre d'exemple, 42 installations fournissent du chauffage et de l'eau chaude à près de 200'000 logements dans la région parisienne. Le récent échec du projet de St-Gall (en raison de débits d'eau insuffisants), ainsi que l'abandon en 2006 du projet de Bâle, doivent être relativisés en comparaison des nombreuses installations fonctionnant avec succès depuis des décennies.

Une démarche intégrée

Le programme GEothermie 2020 viendra préciser les potentiels de notre sous-sol. L'adaptation du cadre législatif anticipera quant à elle les défis à venir. Ce travail simultané permettra d'exploiter de façon maîtrisée une ressource locale, propre, renouvelable et disponible en continu, tout en garantissant la protection de l'environnement et de la population. Il s'agit d'une opportunité qu'il est primordial de concrétiser.

Pour toute information complémentaire :

Jacques Martelain – directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) – tél. +41 22 546 70 77

Olivier Epelly – directeur général de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) – département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) – tél. +41 22 327 93 64

Véronique Tanerg – relations publiques – porte-parole – Services industriels de Genève (SIG) – tél. + 41 22 420 71 48